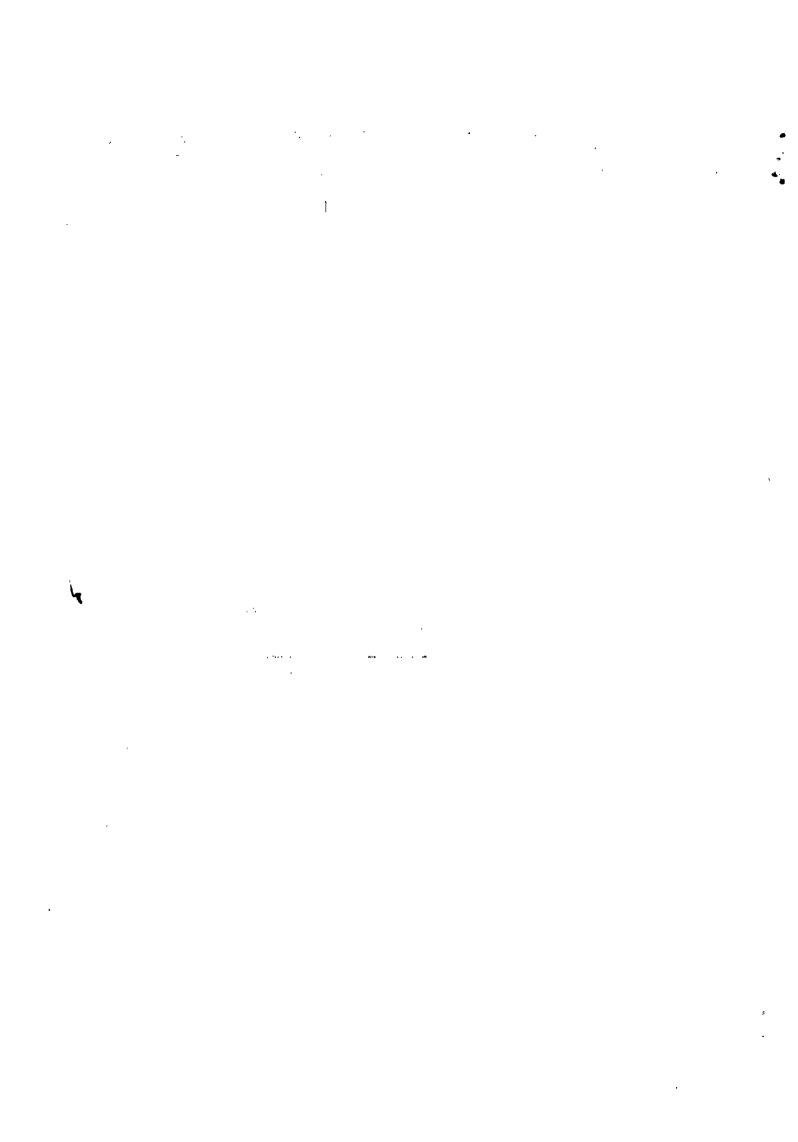
COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

SEC(73) 2055 final

Bruxelles, le 25 juin 1973

RENFORCEMENT DE LA REPRESENTATION EXTERIEURE DANS CERTAINS PAYS TIERS

(Communication de la Commission au Conseil)



RENFORCEMENT DE LA REPRESENTATION EXTERIEURE DANS CERTAINS PAYS TIERS

(Communication de la Commission au Conseil)

1. Généralités

L'importance accrue que revêt pour la Communauté sa représentation aux Etats-Unis et au Japon dans les domaines commercial, économique et monétaire, tant sur le plan bilatéral que dans la perspective de négociations multilatérales de grande envergure, conduit la Commission à rechercher l'accord du Conseil sur l'affectation d'un supplément de moyens budgétaires indispensable à l'accomplissement de cette tâche. Un tel renforcement de la représentation extérieure communautaire complèterait utilement les efforts des Etats membres dont les Ambassadeurs sur place sollicitent l'information et la coopération des instances bruxelloises en vue d'une défense efficace des intérêts de la Communauté. Les propositions soumises à cet effet au Conseil selon les procédures budgétaires habituelles, et dont l'essentiel est résumé ci-après, tendent, par ailleurs, à traduire en pratique la décision du Sommet de Paris, d'entretenir un dialogue constructif de la Communauté avec les Etats-Unis, le Japon, le Canada et les autres partenaires commerciaux industrialisés, "dans un esprit d'ouverture et en utilisant les formes les plus appropriées".

D'autre part, un modeste effort budgétaire est demandé afin de permettre à la Communauté de mieux répondre au souhait d'assistance à l'intégration régionale exprimé par certains pays en voie de développement situés en Amérique latine, ceux du Groupe Andin.

II. En détail: actions envisagées

1. Délégation au Japon

L'absence d'une représentation permanente au Japen s'avère de plus en plus comme un handicap sérieux pour la défense des intérêts de la Communauté dans les domaines commercial, économique et monétaire. La Commission estime que, face aux problèmes auxquels la Communauté se voit confrontée dans ses rapports avec le Japon, il convient de créer sans tarder une délégation permanente dans ce pays qui soit à même d'entretenir les contacts appropriés avec les responsables japonais et de tenir les instances communautaires constamment au courant de tout déverboppement susceptible d'affecter notamment la politique commerciale commune. La Délégation, dans l'exercice de ces fonctions, se concerterait avec les missions diplomatiques des Etats membres et serait à leur disposition en vue d'une représentation efficace des intérêts communautaires.

- Chef de la Délégation (A/2)

Pour des raisons politiques et protocolaires, et compte tenu des fonctions importantes que la représentation au Japon serait appelée à assumer, le niveau administratif du Chef de la Délégation ne peut se situer en-dessous du rang de directeur (A/2). Il convient de le faire assister, pour ces tâches de politiques commerciale, économique et monétaire, par deux fonctionnaires de grade A:

- Attaché commercial (A/5-4)
- Attaché économique et monétaire (A/5-4)
- Responsable pour les affaires de presse et d'information (Conseiller A/3) p.m.

Le titulaire de ce poste, qui a déjà été accordé par le Conseil, aurait, sous l'autorité du Chef de la Délégation, la responsabilité du secteur presse et information.

2. Délégation aux Etats-Unis

La Commission estime qu'une action urgente s'impose afin de compléter et de renforcer la Délégation aux Etats-Unis par le personnel suivant:

A. Washington

- Conseiller financier $(\Lambda/3)$

L'évolution intervenue dans les relations monétaires internationales d'une part, et les progrès de la Communauté vers l'Union économique et monétaire d'autre part, rendent indispensable la présence, au sein de la Délégation à Washington, d'un spécialiste faisant autorité en ce domaine. Il lui appartiendrait notamment d'assurer une meilleure information des milieux intéressés de part et d'autre de l'Atlantique, de nourrir des contacts avec les instances gouvernementales compétentes et d'entretenir des rapports de travail avec les secrétariat des organisations internationales spécialisées ayant lour siège à Washington (FMI, BIRD).

- Attaché agricole (A/5-4)

Etant donné que la politique agricole de la Communauté constitue l'un des points les plus controversés dans les relations avec les Etats-Unis et compte tenu de la complexité de la matière, il est nécessaire d'affecter à la Délégation un fonctionnaire de grade A/5-4, expert agricole qui assisterait le conseiller commercial et agricole.

- <u>Attaché commercial</u> (A/5-4)

Dans la perspective des négociations commerciales multilatérales au GATT et vu l'ampleur du contentieux commercial dans les relations bilatérales avec les Etats-Unis, il convient d'adjoindre un attaché commercial à ce même conseiller.

- Chef du Service de Presse et d'Information (Conseiller A/3)*

Il s'agit de créer le support budgétaire en vue de pouvoir confier cette importante fonction à un fonctionnaire européen. En effet, l'évolution des relations entre les Etats-Unis et la Communauté impose de plus en plus que l'information en Amérique soit accomplie par des ressortissants des Pays membres qui, seuls, peuvent expliquer avec toute l'efficacité et la crédibilité requises les positions de la Communauté face aux prochaines négociations.

- Attaché de Presse et d'Information (A/5-4)* Le programme d'information d'urgence aux Etats-Unis envisagé par la Commission ne pourra être mis en oeuvre qu'à condition d'affecter au Service de Presse et d'Information de Washington un deuxième fonctionnaire européen de grade A/5-4. Celui-ci sera chargé notamment de garder les contacts avec les représentants des grands moyens d'information ainsi que d'assurer une partie des tâches jusqu'à présent confiées au seul fonctionnaire européen sur place. Cela permettra de renforcer les contacts à Washington et à l'intérieur des Etats-Unis, notamment avec les responsables des nombreuses associations non gouvernementales qui contribuent à la formation de l'opinion publique américaine ainsi que la concertation avec les spécialistes de l'information des Etats membres en poste aux Etats-Unis.

^{*} cf. Doc. SEC (73) 1507 du 9 mai 1973 (La Politique d'Information de la Communauté aux Etats-Unis)

B. New York

- Attaché (A/5-4)

Doté d'un seul fonctionnaire A, ce bureau se consacre, dans le cadre de la Délégation, principalement aux affaires de prosse et d'information. New York présente, cependant, du point de vue de la représentation extérieure, un intérêt bien plus large. Le nouvel attaché doit notamment permettre à la Délégation de mieux faire face aux tâches suivantes :

- entretenir des relations plus suivies avec la "business community" (les milieux d'affaires et bancaires), très influente de New York et développer le dialogue avec les nombreux "brain trusts" domiciliés à New York (Council on Foreign Relations, Ford Foundation etc...);
- . assurer la liaison avec le Secrétariat des Nations Unies et ses organismes spécialisés, offrir une structure d'accueil et assister les délégations de la Communauté qui ont des missions à effectuer auprès des Nations Unies.

3. Délégation en Amérique latinc

- Attaché chargé de contacts avec le Groupe Andin (A/5-4)

Dans sa communication au Conseil du 25 janvier

1972 (doc. SEC 1972/251), la Commission s'est réservée, pour répondre à la demande de coopération formulée par la Junta du Groupe Andin, d'établir avec elle les liaisons opportunes conformément aux dispositions de l'article 229 du Traité de Rome.

L'évolution interne du Groupe Andin, auquel vient d'adhérer le Venezuela, et le développement des rapports de la Communauté avec ce groupe qui ont déjà abouti à une coopération concrète, justifient d'affecter à la Délégation en Amérique latine un fonctionnaire supplémentaire qui, sous l'autorité du Chef de la Délégation, consacrerait ses activités aux relations avec le Groupe Andin.

III. Conclusions de procédure budgétaire

Les demandes budgétaires correspondant aux nécessités exposées dans la présente note seront inclues dans l'avant-projet du budget 1974.